

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 janvier 2023

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly s'est réuni le samedi 7 janvier 2023 à 14h00 dans les locaux de l'association, Aérodrome du Plessis-Belleville, RN 330, 60950 Ermenonville, sous la présidence de Pascal Chagnon.

Administrateurs présents :

Laure Hélaine, Daniel Cofflard, Nicolas Pinhas, Pascal Chagnon, Christophe Rouvière, Didier Bober. et Xavier Guiraut

Administrateurs absents :

Cyril Dautriche (excusé, et ayant donné son pouvoir à D. Bober).
Jean-Philippe Lefèbvre (excusé, et ayant donné son pouvoir à P. Chagnon)
Justin Binet (excusé, et ayant donné son pouvoir à N.Pinhas)
Gilles Van Der Goes (excusé, et ayant donné son pouvoir à Laure Hélaine)

Invités :

Jean-Michel Maggi (présent) et Stéphane Basset (absent)

ORDRE DU JOUR

DTO:

1. Bilan CPS 2022 (J-M Maggi)
2. Approbation des nouveaux FI
3. Présentation et vote pour la formation FI par liste 1 Nicolas PINHAS

Aéroclub:

4. Proposition d'une "surcharge carburant" flottante en fonction de l'évolution du prix du carburant
5. Commercialisation auprès des CE d'un vol d'initiation via Xavier Figeac
6. Commercialisation des goodies 75 ans
7. Point BIA
8. Divers

1. Bilan CPS 2022 :

Le bilan CPS 2022 est présenté par Jean-Michel Maggi, représentant de la commission CPS de l'aéroclub.

Durant l'année 2022 il y a eu : 11 communications, 5 REX, 1 CRESAG

Gilles Delacourt responsable CPS Haut-de-France conseille de faire 5 ou 6 communications par an pour que les destinataires accordent une attention particulière à chaque nouvelle information.

Jean-Michel prend la précaution d'évoquer les sujets CPS en fonction de l'actualité ou la saison.

Jean-Michel émet quelques préconisations à mettre en œuvre :

- Signaler au membres la présence à bord des avions de la fiche signaux d'interception conformément à la réglementation ;
- Proposer un changement C/L auprès des RP et Chef Pilote pour inscrire « siège réglé et verrouillé » avant le roulage. Actuellement, l'item inscrit dans la C/L est : « siège réglé ».
- Proposer un changement C/L auprès des RP et Chef Pilote pour inscrire « béquille retirée et à bord » suite au REX sur ce thème. Cette disposition nécessite d'acheter une 3è béquille, un devis va être demandé.
- Diffuser le bilan CPS de l'année aux membres.

Le bilan CPS 2022 est aussi ajouté en annexe à ce procès-verbal.

2. Intégration des nouveaux instructeurs au sein du DTO :

Notre Président, Pascal Chagnon, prend la parole pour lire un message à l'attention des administrateurs qui a été rédigé par le Responsable Pédagogique. Ce message rend-compte de l'activité actuelle de chaque instructeur pour l'aéroclub.

Le Responsable Pédagogique propose de voter l'intégration de Roland Maguer et Pierre-Dominique Coesnon à l'équipe des instructeurs du DTO, notamment pour soulager l'activité soutenue des instructeurs actuels. Cette demande est appuyée par le Président.

- **Le CA vote OUI à la l'unanimité pour l'intégration de Pierre-Dominique Coesnon et Roland Maguer dans l'équipe FI.**

3. Présentation du mécanisme de subvention « Liste 1 » et vote pour financer la formation instructeur de Nicolas Pinhas

Après avoir obtenu la licence de pilote professionnel, Nicolas Pinhas a fait part aux membres du bureau de l'aéroclub de son souhait de devenir instructeur. Ce désir s'inscrit dans la continuité de son projet de reconversion professionnel et permettrait de compléter l'équipe de FI bénévoles actuels au sein du club.

Le message de notre Responsable Pédagogique lu par le Président sensibilise les administrateurs sur l'activité soutenue réalisée par l'équipe actuelle d'instructeurs bénévoles. A ce stade, il devient difficile pour les instructeurs d'accepter de nouveaux élèves. Afin d'accompagner la croissance d'activité souhaité par l'aéroclub, le DTO doit s'organiser pour garder la capacité d'accueillir les futurs élèves. Dans ce contexte, le RP soutiens la demande de formation en liste 1 de Nicolas Pinhas.

Nicolas Pinhas a présenté le mécanisme de subvention, les différentes étapes de la formation et un argumentaire pour soutenir sa candidature auprès des administrateurs et témoigner de sa profonde motivation et son engagement à servir comme instructeur bénévole au profit du DTO à l'issu de la formation FI.

Une demande de renseignement complémentaire auprès de l'ENAC sera faite pour connaître quelles sont les dispositions prises par l'école au cas où le candidat inscrit à la formation est dans l'incapacité de débiter le stage à la date prévue pour un cas de force majeure (ex : indisponibilité pour raison médicale).

Pour diminuer le risque financier engagé par l'aéroclub, une convention entre Nicolas Pinhas et l'aéroclub sera établie. Dans l'hypothèse d'un départ avant d'avoir réalisé le total d'heures d'instruction due au DTO, Nicolas Pinhas s'engage à rembourser, au prorata temporis des heures d'instruction non réalisées, 50% du coût de formation pris en charge par l'aéroclub.

- **Le CA vote OUI à la l'unanimité pour la formation instructeur de Nicolas PINHAS subventionnée par le mécanisme de « liste 1 »**

4. Proposition d'une "surcharge carburant" flottante en fonction de l'évolution du prix du carburant :

Pascal Chagnon prend la parole : l'année 2022 fut l'objet de fortes fluctuations sur le prix du carburant. Le prix du carburant a atteint un pic à 3,30€/ L, et il est actuellement à 2,82€/L. L'aéroclub a fait le choix en 2022 de ne pas répercuter entièrement la hausse du carburant sur le prix des heures de vol. Cependant, cette décision a eu un coût. Le trésorier a dû à plusieurs reprises prélever de l'argent placé sur le compte épargne pour compenser la hausse du carburant.

L'effort consenti par l'aéroclub est estimé entre 15.000 et 20.000€, le coût réel sera affiné. La nécessité de préserver l'équilibre financier de l'aéroclub nous a conduits à envisager des hypothèses pour un retour à l'équilibre financier. Dans ce contexte, l'idée de la mise en place d'une « surcharge carburant flottante et indexée au prix du carburant » a été envisagée.

Daniel Cofflard annonce : dans l'hypothèse d'une croissance annuelle de 3% de l'activité, le club continuera de perdre de l'argent jusqu'en 2025 si le carburant reste à 2,83€/L (prix actuel) à raison de 9000€ en 2023, 6000€ en 24 et 3000€ en 25. Puis, le budget redeviendrait positif en 2026, avec une reconstitution de la trésorerie en 10 ans à un niveau légèrement plus élevé qu'avant l'achat du ZZ.

Daniel propose de travailler sur d'autres leviers avant d'instaurer une surcharge carburant : mutualisation de l'assurance (projet FFA), actions pour accroître l'activité, prise de contact avec les aéroclubs Mouchotte et Dassault pour mutualiser des charges...

Seulement en dernier recours, et si l'augmentation du carburant au-delà de 3€ le litre était durable, l'aéroclub pourrait envisager à nouveau l'hypothèse d'une surcharge.

➤ **Le CA vote NON à la l'unanimité pour l'instauration d'une surcharge carburant. En fonction de l'évolution de la situation économique du club, cette décision pourra être revue.**

5. Commercialisation auprès des CE d'un vol d'initiation via Xavier Figeac :

Ce projet repose sur la disponibilité des instructeurs de l'aéroclub qui devront accepter la prise en charge de ces vols bénévolement en plus de leur activité d'instruction dans l'aéroclub.

Pour l'instant le RP et les instructeurs n'ont pas été consultés mais nous sommes conscients que l'équipe actuelle d'instructeurs est surchargée. Cette activité n'est pas envisagée sans l'accord du RP.

NB : Le projet sera présenté au RP avec l'idée de concentrer la prestation sur quelques jours. Lors d'une discussion avec Stéphane à l'issue de ce CA, il a fait part de sa réticence pour plusieurs raisons qu'il est prêt à partager avec les membres du bureau.

6. Commercialisation des goodies des 75 ans de l'aéroclub :

Les goodies restants de la journée du 18 septembre 2022 seront proposés à la vente lors de l'accueil des membres pour la galette des rois prévue à l'issue de ce conseil d'administration.

Une action pour les mettre en vente sur le site web de l'aéroclub doit être organisée. Le prix de vente des articles sera unique et fixé à 5€.

7. BIA :

Christophe Rouvière propose d'être le correspondant BIA de l'aéroclub. Il va prendre contact avec l'académie à Amiens pour établir une feuille de route afin de relancer l'activité.

Nous pensons qu'il est possible de réaliser les vols BIA dans l'attente de relancer les cours théoriques.

8. Divers :

- Droit d'entrée :

Daniel Cofflard souhaite harmoniser l'application des droits d'entrée. Il propose de les appliquer dans deux situations :

- Lors de l'inscription d'un nouveau membre
- Lorsqu'un ancien membre se réinscrit au club après une absence de 5 ans.

Après avoir vérifié les statuts et le règlement intérieur de l'aéroclub, le droit d'entrée est unique, en l'état l'aéroclub ne peut pas appliquer un droit d'entrée à la même personne après 5 ans d'absence. Pour changer de règle, il faut modifier les statuts et présenter les nouveaux statuts au vote des membres en assemblée générale. La mise en place du paiement d'un nouveau droit d'entrée après 5 ans d'absence est abandonnée.

- Convention DGAC :

Nous avons actuellement des membres de l'aéroclub travaillant à la DGAC. Ces membres bénéficient d'une subvention DGAC pour leurs heures de vol. Jusqu'alors, les membres payent directement leurs heures de vol sur leur compte pilote puis sont remboursés sur présentation d'un justificatif par la DGAC.

La DGAC a contacté l'aéroclub pour renouveler cette convention. La nouvelle convention demande à l'aéroclub d'avancer les hdv dans la limite des subventions accordées puis paye directement l'aéroclub sur présentation d'une facture mensuelle dans les 30 jours à date de facture.

Cette organisation nécessite de mettre en place un suivi et une organisation équivalente à celle du CSA Vol Moteur.

François Verhoeyen propose d'être le référent DGAC dans l'aéroclub de Creil afin de suivre l'activité des pilotes DGAC et de transmettre l'activité mensuelle à la DGAC pour déclencher les remboursements. L'avance de trésorerie annuelle est estimée à 4000€ et répartie sur 12 mois soit une moyenne de 330€ / mois.

Le CA décide de faire un test sur 3-4 mois pour vérifier si la DGAC règle dans les 30 jours. Si des retards de paiement sont constatés, l'aéroclub arrêtera l'avance de trésorerie, les pilotes DGAC devront approvisionner leurs compte pilote comme avant.

- Prorogation classe SEP par expérience :

Didier Bober a rapporté un incident administratif rencontré par un pilote dans le cadre de la prorogation d'une qualification de classe SEP par expérience.

Pour éviter que cette situation se reproduise, une communication à l'attention des membres pour la procédure de prorogation par expérience via SIGEBEL sera diffusée rapidement.

Pascal va aussi proposer au RP d'évoquer cet évènement auprès de l'ensemble des FI dans le cadre d'un retour d'expérience.

Le responsable CPS présent durant la réunion propose aussi que ce signalement fasse l'objet d'un REX.

Prochaine réunion du CA :

La prochaine réunion de CA n'a pas été défini à l'issue de cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance s'est achevée à 16h10.

Nicolas PINHAS
SecrétaireGénéral



Pascal CHAGNON
Président



Annexe 1 :

BILAN COMMISSION PREVENTION SECURITE 2022

Les activités annuelles CPS sont divisées en 3 parties :

- Les Communications (X 11).
- Les Retours d'Expérience REX (X 5).
- Les CRESAG (Compte-Rendus d'Évènements de Sécurité Aviation Générale (X 1).

Elles se décomposent comme suit :

I – LES COMMUNICATIONS :

A – 30/01/22 : Visite Post-Vol.

B – 03/02/22 : NOTAM LFPP, modification fréquence plateforme.

C – 17/02/22 : Comm de Michel Serrurier concernant une rupture asymétrique de la commande de volets.

D- 19/02/22 : SUP AIP ZIT (Sommet des chefs d'États à Versailles).

E – 05/04/22 : Conclusions du BEA Collision aviaire de Saint Pathus.

F – 09/06/22 : Résumé national des rapports BEA de l'année 2021, par Gilles Delacourt, Responsable CPS Picardie.

G – 17/07/22 : Risques de vols par températures élevées.

H- 30/07/22 : Zones Prohibited (ZP).

I – 10/09/22 : Mémo annuel 2022 des règles pratiques de vol formulées par la FFA.

J – 19/10/22 : Nouvelle fréquence radio aérodrome Abbeville.

K – 09/12/22 : Vols en hiver.

II – LES REX :

A – 02/07/22 : - Fourche égarée sur point d'attente 07 dure. - Nid d'oiseau dans le filtre à air d'un de nos aéronefs.

B – 12/07/22 : REX de Gilles Diharce, contrôleur aérien à Pontoise, sur le non-respect des SUP AIP du 14 juillet et ses conséquences.

C – 25/09/22 : Verrouillage sièges DR400.

D – 15/10/22 : Atterrissage hors piste par effet d'éblouissement.

III – LES CRESAGS :

A – 22/05/22 : Risque d'abordage par un aéronef non identifié dans le circuit du Plessis Belleville. + 1 AIPROX .